

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00486

APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ECSEL « DÉVELOPPEMENT DU PARA CYCLISME POST OLYMPIQUE »

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyril BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Pascal GONON, M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ECSEL « DEVELOPPEMENT DU PARA CYCLISME POST OLYMPIQUE »

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus, la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « Développement du para cyclisme post olympique » dont l'objet est de renforcer son soutien à la pratique de para cyclisme à destination de publics en situation de handicap.

En effet, l'ECSEL a souhaité, depuis un an, décliner le dispositif SRAV « Savoir rouler à vélo » auprès de personnes en situation de handicap accueillies ou hébergées dans des établissements spécialisés situés sur le territoire de Saint-Etienne.

Dans le contexte d'émulation liée à l'accueil des JOP, la prochaine saison 2024/2025 est propice à amplifier ces actions de formation au savoir rouler à vélo, en tricycle, en handibike ou en tandem, grâce à des partenariats avec le Comité Loire Handisport et avec des Clubs handisport (notamment : Saint-Etienne Handisport et le CTS Sorbiers - Section handisport) et dont l'objectif est de permettre à ces publics empêchés de découvrir le plaisir de la pratique d'une activité physique et de les inciter :

- soit à une pratique loisir en autonomie et en toute sécurité sur l'espace public et sur les voies vertes ;
- soit à une pratique dans les Club handisports partenaires ;
- à participer à des événements cyclistes comme la Montée Kivilev.

A ce jour :

- 4 établissements médico sociaux sont identifiés sur le territoire :
 - de Saint-Etienne, du Chambon-Feugerolles et de La Ricamarie : IMCP Loire (handicap moteur), ADAPEI de la Loire (handicap psycho-intellectuel) + PEP de la Loire (handicap psycho-intellectuel) ;

- de la Talaudière : personnes atteintes de troubles autistiques
 - o Soit un public d'environ 40 bénéficiaires en situation de handicap moteur ou atteints de troubles autistiques.

Avec le souhait d'ouvrir à d'autres établissements du territoire métropolitain et à d'autres types de handicap.

Le projet se déroulera de septembre 2024 à juillet 2025 dans les espaces sportifs dédiés : complexe sportif de Méons à Saint-Etienne et complexe sportif de Caintin à La Ricamarie pour les établissements de l'Ondaine.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- o sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive ;
- o intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé ;
- o découverte de l'activité sportive et d'un sport olympique et paralympique ;
- o développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- o lutte contre les stéréotypes et discriminations ;
- o découverte mixte et intergénérationnelle ;
- o animation inclusive pour les personnes en situation de handicap.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 4 900 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

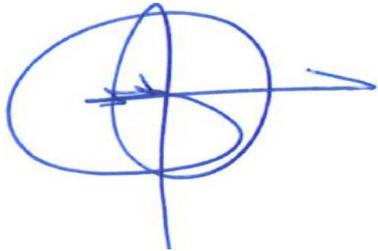
L'Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière de 4 900 € pour le projet « Développement du para cyclisme post olympique » porté par l'Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire ;**
- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » à intervenir avec l'Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **La dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a vertical line through the center and a horizontal line extending to the right.

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke on the left, followed by a vertical line and a horizontal line crossing it, with the name 'Sylvie' written in a cursive style above the horizontal line.

Sylvie FAYOLLE